

Les Sentences de Sextus (NH XII,1). Fragments (NH XII,3) [P.-H. Poirier]. Fragment de la République de Platon (NH VI,5) [L. Painchaud]

Auteur(s):

Painchaud, Louis
Poirier, Paul-Hubert

Éditions Peeters (Louvain)
Presses de l'Université Laval (Québec)
«Bibliothèque copte de Nag Hammadi [section «Textes»]», 11
1983
176 p.
ISBN: 2-7637-6995-0

Ce volume réunit, outre des fragments trop courts pour être identifiés, deux courts textes qui ont ceci en commun d'avoir des parallèles grecs, les «Sentences de Sextus» et un fragment de la *République* de Platon.

Parmi les oeuvres transmises par le codex XII, les *Sentences de Sextus* demeurent celle qui est le mieux conservée, bien qu'aucun des cinq feuillets qui sont parvenus jusqu'à nous ne soit préservé en entier. Cette oeuvre est rédigée en copte, dans le dialecte sahidique, auquel se mélange parfois quelques formes achmimiques, sub-achmimiques et fayoumiques. Il s'agit d'une traduction effectuée à partir d'un modèle grec dont l'original pourrait être situé dans un milieu alexandrin vers la fin du II^e siècle. La comparaison de la version copte avec les deux seuls manuscrits grecs des *Sentences de Sextus* connus à ce jour montre que le traducteur copte utilisa un modèle grec différent. Les *Sentences de Sextus* connurent une large diffusion dans les milieux chrétiens, car il en existe également des versions latine, syriaque, arménienne, géorgienne et éthiopienne.

La comparaison de la version copte avec les autres témoins du texte ne montre pas de trace de modification doctrinale et, en particulier, de gnosticisation. Alors pour quelles raisons les *Sentences de Sextus* figurent dans le corpus des textes de Nag Hammadi? Pour répondre à cette question, il faut considérer que les gnostiques utilisaient volontiers les livres qui étaient lus par leurs coreligionnaires, en autant que ceux-ci pouvaient s'accorder à leur propre vision du monde. Il semble donc que c'est au titre d'une oeuvre chrétienne appréciée et populaire que les *Sentences de Sextus* se sont retrouvées dans la bibliothèque copte Nag Hammadi, comme un témoin important de l'idéal ascétique et spirituel du groupe qui a rassemblé ces écrits.

Quant au cinquième écrit du Codex VI, c'est un fragment de la *République* de Platon (588b-589b). Il s'agit d'un passage qui connut une grande fortune dans l'Antiquité. Il est cité par Plotin (*Ennéades*, I, 1,7), Proclus y fait de nombreuses allusions dans son commentaire sur la *République*, on le retrouve encore chez Eusèbe (*La préparation évangélique* XII, 46) et chez Stobée (*Anthologie*, III, 9). Somme imagée et concise de l'anthropologie platonicienne, il y a tout lieu de croire que ce texte faisait partie d'anthologies de textes philosophiques qu'on utilisait dans les écoles. Son traducteur copte l'a rendu à ce point méconnaissable qu'il a fallu près de vingt ans avant qu'on ne l'identifie. Il n'existe aucune autre version copte de ce texte, ni d'aucun autre texte de Platon.

À la lumière des éléments que le traducteur introduit dans le texte de Platon, il est possible de penser que cette traduction a été réalisée dans un milieu où circulait des récits protogoniques mettant en scène des archontes, où l'on connaissait le thème de la création par la parole (49,31-32), véritable leitmotiv dans l'*Apocryphon de Jean*, et où l'on retrouvait des conceptions anthropologiques valentiniennes. L'éclectisme de ce milieu refléterait donc celui de l'ensemble de la collection de Nag Hammadi.